

Le Comité de la Société Saint-Joseph a fait célébrer, en l'église Notre-Dame, une messe à l'intention des défunts. Les chants ont été exécutés par la chorale de la société. M. Noël Honoré a chanté un « Beato » de la société. M. Camus a joué sur l'organe et a exécuté une sorte de Lemmens.

L'ACCUSATION DES PÊTES DE LA PENTECÔTE. — Le bureau de la mairie et les services municipaux qui avaient été formés lundi, ont été dissous hier mardi à partir de midi.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Maestri frères, à Fives, une soignée, Marie Du-brulle, âgée de 13 ans, demeurant à Mousier, a eu le métron droit pris dans un métier. M. le docteur Ledoux qui lui a donné des soins lui a ordonné un repos de dix jours.

Edmond Cassart, âgé de 48 ans, fleur, demeurant rue du Chêne-Houpline, transporté hier soir à l'hôpital de la Charité, a eu le bras droit fracturé et le bras gauche contusionné.

LES CONVENTIONS. — Dans la journée de lundi la police a relevé les conventions suivantes : 1. Ivresses ; 2. Violences légères ; 3. Violences récurrentes ; 4. Mœurs.

LA COMPAGNIE DES SABLEUX-POMPIERS. — Dans la dernière réunion des pompiers de Mouvaux, M. Arthur Lagache, menuisier, demeurant rue Vaucluse, a été élu capitaine de la Compagnie, en remplacement de M. Théodore Carlier, dessinateur, qui a été élu adjoint.

PELERINS DE JERUSALEM. — Mardi soir, le place de Mouvaux était en fête. Les habitants de ce lieu ont été de faire un pèlerinage à Jérusalem, à l'occasion d'un mariage, qui avait été célébré à Jérusalem.

MARCOU-EN-BARCEUL. — Un accident d'usine. — Un manoeuvre de la fonderie de M. Donat Mestellier, Victor Decottignies, âgé de 34 ans, demeurant au hameau du Pont, a eu le bras droit de la main droite serré entre deux pièces de fonte ; il a eu le bras droit fracturé et le bras gauche contusionné.

BONDUES. — La société de secours mutuels. — C'est hier, ainsi que nous l'avons annoncé qu'il y eut la séance de la société de secours mutuels St-Vaast. La messe que l'association a la louable coutume de faire célébrer chaque année pour ses membres défunts, a été célébrée à 11 heures. Les assistants ont remarqué les sociétés de la commune, était assez nombreuse.

EXPLOITS D'HYDROGÈNE. — Lundi dans la soirée, le hameau de la Vigne a été le théâtre d'une scène de désordre. Plusieurs hommes se présentaient vers 8 heures à l'habitation de M. Calais d'Espérance, qui avait été alléger. Comme se trouvant en état d'ivresse, le teneur de l'établissement refusait de les servir et les pria de se retirer. Manœuvres de ce refus, ils sortirent et à coups de pierres ils défoncèrent la porte et brisèrent les vitres.

UNE SORTIE DE LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Ainsi que de coutume, la musique municipale a opéré hier une promenade dans le canton de la Vigne, à l'occasion de la fête de la Vigne, qui a été célébrée à l'habitation de M. Calais d'Espérance.

UN VOL AU BLANC FOUR. — Dans la soirée de lundi, entre huit heures et dix, des malfaiteurs se sont introduits dans le blanc four de M. Deseamps, conseiller municipal ; ils ont volé une somme de 20 francs et plusieurs objets, le tout estimé à une trentaine de francs.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — A l'issue de la messe que la Société des Anciens Militaires a fait célébrer à l'intention de ses membres défunts, la société, accompagnée de la musique municipale, a fait un pèlerinage aux boules St-Blaise, s'est rendus chez M. Lefebvre, le dévoué secrétaire de la Mairie, pour le féliciter à l'occasion de la médaille de sauvetage qu'il vient d'obtenir pour plusieurs actes de dévouement.

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DE LA SOCIÉTÉ CHORALE « LA MUSSE DES TRAVAILLEURS DE TOURCOING (BLANC-FOUR) » — Les membres actifs de la société de Tourcoing, le jeudi 7 courant, à 6 heures et demie très précises, pour la réception des gymnastes.

LE RECENSEMENT DES CHEVAUX. — A WASQUEHAL. — La commission de classement des chevaux s'est réunie, mardi, à une heure de l'après-midi, sur la place communale de M. Hénin, chef d'escadron, était accompagné de M. Deseamps, conseiller municipal, MM. Tibergien, cultivateur, Gillot, vétérinaire, et Marie, maréchal-déslogis au 19^e chasseurs. Quatre-vingt-cinq chevaux ont été examinés, cinquante-trois classes. Les opérations étaient terminées à trois heures un quart.

MORT DE M. GUSTAVE DELESALLE, ADMINISTRATEUR DE LA BANQUE DE FRANCE. — Une nouvelle perte vient de frapper la société lilloise, en la personne de M. Gustave Delesalle, administrateur de la Banque de France, ancien conseiller municipal, ancien manufacturier, décédé dimanche dernier, à l'âge de 79 ans. Le défunt était le frère de M. Emile Delesalle, ancien président de la chambre de commerce de Lille, de M. Alphonse Delesalle et du regretté M. Alfred Delesalle.

LES FUNÉRAILLES DE M. MAURICE DE CAMPE. — Mardi matin, ont eu lieu en l'église St-Maurice, les obsèques solennelles de M. Maurice De Campes, de la maison Descaumps-Longhay, négociant, décédé à Annapes à l'âge de 69 ans.

MARIAGE. — Le mardi 12 juin, sera béni en l'église St-Michel, le mariage de M. Remy Delaplanche, fils de M. et Mme Paul Delaplanche, avec Mlle Marguerite Malin, fille de M. et Mme Malin-Débat.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS. — Les obsèques de M. Louis Alexandre ROUSSEAU, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, ont été célébrées à 10 heures, en l'église de la Tourette (Wanc-Sau), le 5 juin 1900, dans sa 26^e année, administré des Sacraments de notre bien la Sainte-Eglise, sous la présidence de M. le curé de la paroisse.

LES FUNÉRAILLES DE M. MAURICE DE CAMPE. — Mardi matin, ont eu lieu en l'église St-Maurice, les obsèques solennelles de M. Maurice De Campes, de la maison Descaumps-Longhay, négociant, décédé à Annapes à l'âge de 69 ans.

MARIAGE. — Le mardi 12 juin, sera béni en l'église St-Michel, le mariage de M. Remy Delaplanche, fils de M. et Mme Paul Delaplanche, avec Mlle Marguerite Malin, fille de M. et Mme Malin-Débat.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS. — Les obsèques de M. Louis Alexandre ROUSSEAU, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, ont été célébrées à 10 heures, en l'église de la Tourette (Wanc-Sau), le 5 juin 1900, dans sa 26^e année, administré des Sacraments de notre bien la Sainte-Eglise, sous la présidence de M. le curé de la paroisse.

LES FUNÉRAILLES DE M. MAURICE DE CAMPE. — Mardi matin, ont eu lieu en l'église St-Maurice, les obsèques solennelles de M. Maurice De Campes, de la maison Descaumps-Longhay, négociant, décédé à Annapes à l'âge de 69 ans.

MARIAGE. — Le mardi 12 juin, sera béni en l'église St-Michel, le mariage de M. Remy Delaplanche, fils de M. et Mme Paul Delaplanche, avec Mlle Marguerite Malin, fille de M. et Mme Malin-Débat.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS. — Les obsèques de M. Louis Alexandre ROUSSEAU, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, ont été célébrées à 10 heures, en l'église de la Tourette (Wanc-Sau), le 5 juin 1900, dans sa 26^e année, administré des Sacraments de notre bien la Sainte-Eglise, sous la présidence de M. le curé de la paroisse.

LES FUNÉRAILLES DE M. MAURICE DE CAMPE. — Mardi matin, ont eu lieu en l'église St-Maurice, les obsèques solennelles de M. Maurice De Campes, de la maison Descaumps-Longhay, négociant, décédé à Annapes à l'âge de 69 ans.

MARIAGE. — Le mardi 12 juin, sera béni en l'église St-Michel, le mariage de M. Remy Delaplanche, fils de M. et Mme Paul Delaplanche, avec Mlle Marguerite Malin, fille de M. et Mme Malin-Débat.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS. — Les obsèques de M. Louis Alexandre ROUSSEAU, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, ont été célébrées à 10 heures, en l'église de la Tourette (Wanc-Sau), le 5 juin 1900, dans sa 26^e année, administré des Sacraments de notre bien la Sainte-Eglise, sous la présidence de M. le curé de la paroisse.

LES FUNÉRAILLES DE M. MAURICE DE CAMPE. — Mardi matin, ont eu lieu en l'église St-Maurice, les obsèques solennelles de M. Maurice De Campes, de la maison Descaumps-Longhay, négociant, décédé à Annapes à l'âge de 69 ans.

MARIAGE. — Le mardi 12 juin, sera béni en l'église St-Michel, le mariage de M. Remy Delaplanche, fils de M. et Mme Paul Delaplanche, avec Mlle Marguerite Malin, fille de M. et Mme Malin-Débat.

CONVOIS FUNÉBRES & OBITS. — Les obsèques de M. Louis Alexandre ROUSSEAU, qui par obit, n'aurait pas reçu de lettre de faire-part, ont été célébrées à 10 heures, en l'église de la Tourette (Wanc-Sau), le 5 juin 1900, dans sa 26^e année, administré des Sacraments de notre bien la Sainte-Eglise, sous la présidence de M. le curé de la paroisse.

POMPES FUNÉBRES DESCHAMPS-BOENOIST. — 44, rue de l'Alouette, Roubaix, téléphone. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décorations funéraires et de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 14479

TRIBUNAUX. — CONSEIL DE PRÉFECTURE DU NORD. — Audience du Mardi 5 juin 1900. Présidence de M. Grand, vice-président.

Le rôle de mardi comprenait 35 affaires de protestations électorales, elles ont été expédiées en moins de rien ; à 1 heure 1/2 après son entrée en séance, le conseil levait son audience, après avoir épuisé le rôle. Il faut dire que peu de ces protestations étaient sérieuses et que d'ailleurs la plupart des protestataires ne se sont pas même dérangés pour venir exposer leurs doléances ; ainsi en a-t-il été, par exemple, pour les élections de Douai. D'autres élections étaient déférées par le Préfet du Nord au Conseil de Préfecture, parce que deux beaux-frères avaient été nommés ensemble, ce que la loi ne permet pas. Là, pas de discussion, un simple fait à constater, cela va vite.

Au vol, nous avons relevé quelques protestations curieuses. C'est ainsi qu'à Elincourt, certains conseillers municipaux prétendent faire annuler l'élection du maire, parce que celui-ci a posé publiquement sa candidature aux fonctions de premier magistrat de la commune, ce que la loi ne permet pas. Les électeurs ont voté en masse pour M. Paul Berck, lequel n'avait pas posé sa candidature, et qui obtint 202 voix au premier tour ; le bureau électoral, croyant que pour les élections au conseil municipal la règle est la même que pour les élections législatives, refusait de le proclamer élu, parce qu'il n'avait pas fait de déclaration de candidature. Le Conseil de Préfecture a rectifié cette erreur de droit et proclamé élu M. Berck.

La prestation suivante est plus curieuse. M. Barbier, de Buscheure, candidat battu à 6 voix près, se plaignait que l'urne ait été placée, non à la mairie, (laquelle n'a qu'une salle, le grenier de l'école), mais dans une salle d'un estaminot où le brasseur, homme influent, pouvait agir sur les électeurs. Le Conseil n'a pas admis cette protestation, en l'absence de toute fraude.

ELECTIONS DE FLERS-BREUCQ. — Une seule de toutes ces protestations électorales a été retenue par notre régime ; il s'agit de Fliers elle émane de MM. Droueligne, Oscar Constant et Dutilleul, contre les opérations du premier tour.

M. Godofroid, conseiller rapporteur, a la parole pour exposer les faits. Le dimanche 6 mai, le président déclara en séance publique qu'il y avait eu 457 votants, ce qui, en conséquence, la majorité absolue était de 229. Deux candidats seulement furent proclamés élus, qui avaient dépassé ce chiffre. M. Drobromet avait 268 voix, M. Delaporte avait 248. Quelle ne fut pas, le lendemain, la stupeur des protestataires, quand ils virent le procès-verbal mentionnant un troisième élu, M. Louis Deseamps, lequel n'avait pas été proclamé élu. L'explication était pourtant bien simple ; sur les 457 votants, il y avait eu 4 bulletins blancs, que l'on avait oubliés de déléguer, ce qui réduisait à 227 la majorité absolue et M. Deseamps avait obtenu 228 voix. Le président du bureau qui avait remarqué son erreur une demi-heure après, l'avait aussitôt rectifiée.

Deux des protestataires sont présents pour soutenir leur réclamation. M. Grand, président, leur fait observer que cette protestation est toute platonique ; il y a là une erreur matérielle que l'on pouvait réparer, de sorte que, s'ils se plaignent que M. Louis Deseamps n'a pas été proclamé élu par le bureau le 6 mai, il y a là l'erreur matérielle que l'on pouvait réparer.

CONSEIL DE GUERRE DE LA 1^{re} RÉGION. — Audience du 5 juin. — Président, M. le colonel Guille, de la 4^e de ligne. — Ministre public, M. le commandant Berthier.

Pinchon Eugène, soldat au 43^e d'infanterie : Vol de deniers au préjudice d'un militaire ; un an de prison. — Défenseur, M. de Laureyns de Rosendael.

Declercq Robert, soldat au 158^e d'infanterie : Rébellion envers la force armée ; quatre mois de prison. — Défenseur, M. Laureyns de Rosendael.

Defenque Victor, brigadier-fourrier au 15^e régiment d'artillerie : Vol de deniers au préjudice d'un militaire ; un an de prison. — Défenseur, M. Santenre.

Gerbe Alphonse, caporal au 16^e bataillon de chasseurs à pied : Voies de faits envers un inférieur ; deux mois de prison. — Défenseur, M. Barbe.

CORRESPONDANCE. — Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

A PROPOS D'UN CONCOURS DE DESSIN. — Roubaix, le 4 juin 1900.

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix. — Nous lisons dans la revue « Art et Décoration » l'annonce suivante de laquelle nous reproduisons les parties les plus importantes :

Lille. — Le journal l'« Echo » ouvre un concours de dessin pour l'illustration de sa couverture. 3 primes sont affectées à ce concours. Les concurrents devront verser 3 francs en espèces. Les concurrents devront verser un droit de concours de 2 fr. L'administration du journal se réserve le droit de supprimer le concours en cas de nombre trop restreint de concurrents.

En principe nous sommes très favorables à ces concours qui permettent à nos jeunes artistes de se faire connaître. Mais jusqu'à présent ces concours étaient toujours gratuits. Exiger un droit de concours est un préjudice très préjudiciable aux intérêts des dessinateurs car avec ce système ce sont les concurrents qui fournissent l'argent destiné aux primes et l'organisateur du concours se trouve avoir ses dessins pour rien ou presque.

Bien entendu l'œuvre de l'Art et Décoration n'est pas en cause puisqu'elle s'est bornée à annoncer le concours dans ses informations et nous nous plaignons à reconnaître que les concours de cette revue ont toujours été bien organisés et gratuits.

Recevez, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, nos salutations empressées.

Le Comité de l'Association des anciens élèves de l'École nationale des Arts industriels.

Echos de la séance du Conseil municipal de Wasquehal. — On nous prie d'insérer les deux lettres suivantes :

Wasquehal, le 5 juin 1900. — Monsieur le rédacteur en chef du Journal de Roubaix, — Je vous prie de vouloir bien insérer dans votre estimable journal, la protestation suivante :

Dans la réunion du conseil municipal de Wasquehal qui a eu lieu vendredi dernier, le citoyen Lejeune a protesté contre les prétendues manifestations anti-républicaines qui se sont produites à Wasquehal le 22 mai. Il a vu une société de patronage traverser la commune en chantant des « cantiques provocateurs ».

Au nom des jeunes gens du patronage de Wasquehal je proteste énergiquement contre cette fausse allévation et je tiens à faire remarquer à M. Lejeune que nous n'avons chanté aucun cantique.

En quittant le patronage, nous avons chanté « Enfants de Wasquehal » qui est notre chant. Je me permets à mon tour de demander à M. Lejeune si son avis était autorisé à chanter « l'Internationale » et à pousser des cris tels que « A bas la calotte » etc. comme il l'ont fait le lendemain des élections à Wasquehal. Certes, ce n'est pas notre pratique refrain qu'on peut appeler provocateur, et le citoyen Lejeune est son ami ou même que tout autre le droit de nous faire des remarques à ce sujet.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix, l'hommage de mon profond respect.

« Un élève du patronage de Wasquehal : Roubaix, le 5 juin 1900 »

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix. — Veuillez, s'il vous plaît, avoir l'obligeance, d'insérer dans votre estimable journal, la protestation suivante en réponse à celle de M. Lejeune, conseiller municipal de Wasquehal. Ce monsieur se trompe quand il parle de notre « manifestation » anti-républicaine. En passant sur le territoire de la commune nous avons chanté « Les gardes champêtres » et l'hymne national qui sont loin d'être des cantiques « provocateurs ». S'il a déçu M. Lejeune de nous voir accompagnés par un prêtre, je le plains bien sincèrement. Quoi qu'il dise, et quoi qu'il fasse, la rue appartient à tout le monde.

M. Lejeune a eu soin de ne pas ajouter que nous avions été assaillis par une bande de mal élevés qui vociféraient sur nos talons et nous jetaient des pierres. Si le nouveau conseiller municipal avait protesté contre ces intolérables agresseurs, à la bonne heure ! Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

« Un sociétaire du patronage St-Louis ».

LE DIRECTEUR DU JOURNAL DE ROUBAIX. — l'hommage de mon profond respect.

« Un élève du patronage de Wasquehal : Roubaix, le 5 juin 1900 »

Monsieur le Directeur du Journal de Roubaix. — Veuillez, s'il vous plaît, avoir l'obligeance, d'insérer dans votre estimable journal, la protestation suivante en réponse à celle de M. Lejeune, conseiller municipal de Wasquehal. Ce monsieur se trompe quand il parle de notre « manifestation » anti-républicaine. En passant sur le territoire de la commune nous avons chanté « Les gardes champêtres » et l'hymne national qui sont loin d'être des cantiques « provocateurs ». S'il a déçu M. Lejeune de nous voir accompagnés par un prêtre, je le plains bien sincèrement. Quoi qu'il dise, et quoi qu'il fasse, la rue appartient à tout le monde.

M. Lejeune a eu soin de ne pas ajouter que nous avions été assaillis par une bande de mal élevés qui vociféraient sur nos talons et nous jetaient des pierres. Si le nouveau conseiller municipal avait protesté contre ces intolérables agresseurs, à la bonne heure ! Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

« Un sociétaire du patronage St-Louis ».

NORD. — L'ELECTION LEGISLATIVE, DE LA DEUXIEME CIRCONSCRIPTION DE DOUAI. — Un congrès d'électeurs radicaux et socialistes s'est réuni lundi, à Somain, à propos du choix d'un candidat pour le siège de député de ce canton. M. Raoul des Rotours. Par 87 voix sur 111 votants, les électeurs présents ont décidé de présenter M. Herbo ; les autres voix se sont réparties sur MM. Debierre conseiller général adjoint au maire de Lille, et Dumont, professeur d'agriculture à Douai.

Fait à noter : avant le vote M. Herbo avait déclaré ne vouloir être candidat.

LE MONUMENT DU R. P. FELIX. — Un monument vient d'être élevé dans l'église de Neuville-sur-Escarot, au R. P. Felix qui recueillit et soutint en la chaire de Notre-Dame la glorieuse succession de Lacordaire et de Ravignan. L'inauguration se fera solennellement le 25 juin prochain. Mgr l'archevêque de Cambrai présidera la cérémonie et Mgr Laine, archevêque de Saint-Maurice, prononcera l'allocution de circonstance.

M. LE VICAIRE GENERAL LOBBEYDE. — Au cours des fêtes qui ont eu lieu dimanche et lundi à Bergues pour célébrer le millénaire de saint Winoc, Mgr l'évêque de Quimper a conféré à M. le vicairer général Lobbedey les insignes de chanoine de sa cathédrale.

AVELIN. — UN OBIT A L'INTENTION DE M. DES ROTOURS. — Les sociétés d'Avelin, ont fait célébrer, lundi, en l'église de cette commune, un obit solennel pour le repos de l'âme de M. des Rotours.

NOMINATION ECCLESIASTIQUE. — M. Pabbé Leleu, curé d'Escaumont, est nommé curé de Dorignies.

Tout le monde achète ses CHAPEAUX de paille aux Galeries Lilloises, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille.

BELGIQUE. — LES GRÈVES DE GAND. — La grève générale des tisserands et des fleuristes continue à Gand. Les grévistes qui ont quitté le travail, il y a environ cinq semaines, sont au nombre de huit mille. Les patrons ont toujours refusé toutes médiations et n'ont pas voulu recevoir les délégations ouvrières.

Les menuisiers et les charpentiers, au nombre de 1.000 environ, ne travaillent également pas. On se rappelle que dans ces corporations les patrons ont proclamé le lock out. A la suite d'un conflit survenu dans un atelier, les chaudronniers, se solidarisant avec les charpentiers et les menuisiers, viennent, eux aussi, de se mettre en grève, ce qui porte le nombre total des grévistes à dix mille.

Sanglantes bagarres entre ouvriers et grévistes. — Un tué. — Plusieurs blessés. — Une bagarre sanglante a éclaté, mardi vers 1 h. 1/2, aux docks de Gand. Un entrepreneur de déchargement, nommé Duitzer, désirant prendre décharge d'un steamer, chargé de bois, avait engagé une trentaine d'ouvriers de la compagnie.

Les socialistes, au nombre d'une soixantaine, sont arrivés aux docks et ont voulu empêcher ces ouvriers de travailler. Une bagarre a éclaté. Les policiers, rapidement débordés ont dû faire usage de leurs armes et tirer des coups de revolver. Un des manifestants a été tué, cinq autres ont été blessés. Deux des blessés ont été conduits à l'hôpital ; deux d'entre eux, plus gravement atteints, étaient mourants. Le cinquième a été relevé par les socialistes.

Cinquante gendarmes sont en ce moment sur les lieux avec les pompiers.

Un pharmacien a été blessé par une balle perdue. Le gréviste tué, qui se nomme Jean Decock, était père de sept enfants. Le parquet averti a ouvert une enquête. Il a maintenu jusqu'ici cinq arrestations, opérées par les agents et les gendarmes.

LE ROI DES BELGES A PARIS. — Une dépêche adressée de Paris le 5 juin à un journal de Bruxelles, annonce que le roi Léopold, venant accompagné, est arrivé à Paris à midi. Sa Majesté était accompagnée seulement d'un officier d'ordonnance.

On sait, d'autre part, que le Roi est attendu à Gœlein, où il fera une cure d'assès longue durée.

LES AFFAIRES ROLLAND. — Lundi matin, ont commencé devant la 2^e chambre du tribunal civil de Bruxelles, présidée par M. le vice-président Mechebeck, ayant comme assesseurs MM. Berger et Emond, les débats de quatre procès connexes, et dont voici le bref exposé :

1. M. Rolland assigne certains membres du comité de l'Union française, MM. Delouvière, Cordeau, Delepine, Leblanc, Oustric et Trécourt, en paiement de 30.000 francs à titre de dommages et intérêts d'une circulaire infamatoire que les défendeurs ont adressée dans le public ;

2. M. Rolland assigne tous les membres du comité de l'Union française, soit MM. Léon Duchêne, président, Louis Hamais, secrétaire ; Emile Drot, trésorier ; François Chartrain, Bourgeois, Buquet, Henri Despainge, Jean Mallet, Arthur Millière, Jules Morel, Emile Hier, Emile Oustric, Emile Delepine, et plusieurs autres, pour faire dire par le tribunal, qu'il est toujours membre de l'Union française, nonobstant l'exclusion dont les défendeurs l'ont frappé et pour obtenir 40.000 francs à titre de dommages et intérêts et des insertions dans quinze journaux, à concurrence de 10.000 francs.

Les débats ont été repris mardi ; et la suite a été remise à aujourd'hui mercredi.

Il y a seize avocats à la barre, parmi lesquels Me Albert Clémenceau et Gênést, du barreau de Paris.

BRUXELLES. — M. Joseph Vanderpoten, inspecteur principal des bâtiments de la ville de Bruxelles vient, par arrêté royal, d'être décoré de la médaille civique de premier classe, pour services rendus dans l'exercice de ses fonctions.

Il a été l'objet aujourd'hui d'une sympathique manifestation de la part du Collège des bourgmestres et échevins.

L'AFFAIRE SIPIDO. — La Cour de cassation a rejeté lundi matin, le pourvoi formé par Sipido, Meert, Peuchot et Meire, contre l'arrêt de la Chambre des mises en accusation qui ordonne leur renvoi devant les assises du Brabant. Cette affaire viendra donc le 2 juillet devant le jury.

ANVERS. — On vient de constater à nouveau un empoisonnement de toute une famille qui avait mangé de la viande de cheval. Le cas s'est produit à Anvers, rue de la Tulipe. Le père, la mère et cinq enfants sont empoisonnés ; un enfant est mort et les autres sont atteints par le médecin à bien agir et ce midi les malades paraissent hors de danger.

INVASION D'INSECTES VENIMEUX. — Un étrange phénomène s'est produit, mardi matin, à Anvers. Un nuage de libellules s'est abattu sur le faubourg de Roghorst, obscurcissant le ciel et interrompant la circulation. Ces insectes sont vraisemblablement venimeux, car on signale plusieurs accidents. Des personnes ont été mordues et sont maintenant atteintes d'enflures démesurées. On craint que ces libellules n'aient laissé, en passant, les germes d'une maladie infectieuse.

BRUGES. — VENGEANCE DE SOLDATS. — SAC DE PLUSIEURS CAFES. — De notre correspondant de Bruges, le 5 : A la suite de l'agression dont furent victimes, dimanche soir, à Asselbroeck, un brigadier et un simple soldat de lanciers de cette ville, de la part de plusieurs jeunes gens de cette dernière commune, le régiment des lanciers avait résolu de se venger.

Beaucoup de soldats étaient en congé, mais tous les autres qui le service n'ont pu aller à la caserne, avaient promis d'aller à Asselbroeck, pour la « vendetta ».

Et de fait, le soir, vers huit heures, alors que l'on pouvait s'attendre les moins, apparemment dans la commune de Roghorst, obscurcissant le ciel et interrompant la circulation, ces insectes sont vraisemblablement venimeux, car on signale plusieurs accidents. Des personnes ont été mordues et sont maintenant atteintes d'enflures démesurées. On craint que ces libellules n'aient laissé, en passant, les germes d'une maladie infectieuse.

VENGEANCE DE SOLDATS. — SAC DE PLUSIEURS CAFES. — De notre correspondant de Bruges, le 5 : A la suite de l'agression dont furent victimes, dimanche soir, à Asselbroeck, un brigadier et un simple soldat de lanciers de cette ville, de la part de plusieurs jeunes gens de cette dernière commune, le régiment des lanciers avait résolu de se venger.

Beaucoup de soldats étaient en congé, mais tous les autres qui le service n'ont pu aller à la caserne, avaient promis d'aller à Asselbroeck, pour la « vendetta ».

Et de fait, le soir, vers huit heures, alors que l'on pouvait s'attendre les moins, apparemment dans la commune de Roghorst, obscurcissant le ciel et interrompant la circulation, ces insectes sont vraisemblablement venimeux, car on signale plusieurs accidents. Des personnes ont été mordues et sont maintenant atteintes d'enflures démesurées. On craint que ces libellules n'aient laissé, en passant, les germes d'une maladie infectieuse.

En un clin d'œil, une dizaine de cafés étaient envahis, les meubles et les vitres furent réduits en miettes, les tentes de ménage furent fouillées aux quatre coins, deux billards furent lardés de coups de sabre d'une façon scandaleuse. Tous les outils d'un forgeron furent jetés dans le canal. Un cafetier qui voulait demander grâce aux forcenés reçut pour toute réponse un violent coup de poing en plein poitrine.

Non contents de ces hauts faits, quelques-uns des soldats se livrèrent à des actes de pillage, emportant les billes des billards, enlevant l'argent des tiroirs, vidant les bouteilles de liqueurs et les tonneaux de bière.

Entrepreneurs une quinzaine de gendarmes étaient accourus, baionnèrent au canon. Leur intervention énergique et quelques arrestations, parvinrent à calmer les soldats sauvages dont une bonne partie étaient grièvement blessés ; une dizaine d'autres étaient tellement ivres qu'ils ont dû être transportés à la caserne avec la voiture d'ambulance.

Une enquête est activement menée par le parquet. Le régiment de lanciers est renvoyé.

RENAIX. — LA GREVE. — La situation paraît s'améliorer ; les tissages déjà cités qui marchent au complet, et à l'heure d'ajouter le tissage De Malander, rue de Ninove. Dans d'autres établissements, de nouvelles entrées ont été constatées, néanmoins quelques tissages n'ont pas encore tourné. On espère qu'après la kermesse qui a lieu dimanche prochain, la grève sera complètement terminée.

UNE TRISTE AFFAIRE. — Une enquête est ouverte par la gendarmerie au sujet d'un nommé Van Bort, présumé d'atteinte à la pudeur. Les victimes sont des fillettes de 7 à 8 ans.

UNE TRIPLE ARRESTATION POUR VOLS COMMIS EN FRANCE. — Dans la nuit de lundi à mardi, le veilleur Catry, en tournée de service dans la rue d'Ypres, vit venir vers lui trois individus dont l'un portait un objet qu'on ne pouvait facilement distinguer.

Reconnaisant l'agent, les trois hommes prirent la fuite, mais M. Catry se mit à leur poursuite et réussit à en arrêter un, Henri Vandenberghe, âgé de 28 ans, ouvrier agricole. Voyant leur ami aux prises avec le veilleur, les deux autres revinrent sur leurs pas et s'apprêtèrent à faire un mauvais parti au fonctionnaire. Mais brusquement, l'agent Louage ayant entendu du bruit, arriva et vint prêter main forte à son compagnon et Vandenberghe put être mis en état d'arrestation. Il était porteur d'une dizaine de kilos de zinc. Interrogé sur la provenance de ce métal, il refusa de répondre, mais il finit pourtant par tout avouer et a fourni le nom de ses complices.

Le zinc provenait d'un vol commis dans l'ancienne blanchisserie Wouters à Halluin.